

Informations du Conseil Communal 2026



Composition du l'Exécutif communal pour l'année 2026

Répartition des dicastères

Carole Ristori, Mairesse
Administration générale, finances
et formation
Tél. : 032 499 00 80
Suppléant : Pierre Ganguin

René Schrameck,
Social, sécurité, défense, culture,
sport et loisirs
Natel : 079 284 02 46
Suppléante : Carole Ristori

Pierre Ganguin
Economie publique, protection de
l'environnement (déchets)
Natel : 079 251 33 67
Suppléant : René Schrameck

Florent Greder, vice-maire
Alimentation en eau, eaux usées,
protection de l'environnement (eau)
Natel : 079 472 24 52
Suppléant : Micaela Blösch

Micaela Blösch (démission au 30.06.26)
Travaux publics et aménagement du
territoire
Natel : 078 764 70 60
Suppléant : Florent Greder



Administration

Nadège Wegmueller
Secrétaire communale et administratrice
des finances
Tél. prof. : 032 499 95 42
secretariat@cremines.ch
secretariat.communal@cremines.ch

Jean-Claude Chevalier
Archiviste
Tél. : 077 414 59 75
chejc@hispeed.ch

Agence AVS
Chantal Koch Steiner
Vers l'Ecole 10a, 2743 Eschert
Tél. : 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)
avs.grandval@cremines.ch

BKW
Pour les déménagements/emménagements
Contacter le service client au 0844 121 113

Fabienne Meier
Collaboratrice
Tél. prof. : 032 499 95 42
contact@cremines.ch

Ouvertures du bureau :
Mardi de 13h30 à 18h
Jeudi de 7h30 à 12h et de 15h à 17h

Site internet : www.cremines.ch

Jérôme Ganguin
Conciergerie, voirie, compteurs d'eau
Natel : 076 306 08 63

Urs Allemann
Fontainier
Natel : 079 601 60 70

Walter Habegger
Préposé à l'agriculture et responsable du
recensement. Natel : 079 202 88 55

Les dates utiles

Assemblées communales :

- jeudi 25 juin à 19h30
- jeudi 3 décembre à 19h30



Ramassage des déchets encombrants combustibles vers l'école :

- mercredi 15 avril
- mercredi 19 août
- mercredi 9 décembre

Horaire : 16h30 à 19h → merci de ne rien déposer sur la place avant 16h30 et de participer au tri sélectif.

Pour rappel, sont considérés comme déchets encombrants, les objets qui ne peuvent pas être collectés de manière sélective et ne peuvent pas être contenus dans un sac officiel Celtor (110 litres compris). L'accumulation de déchets de même nature ne constitue pas un déchet encombrant. **Les déchets qui ne sont pas des encombrants seront refusés et restitués à leur propriétaire.**

Pour les personnes qui rencontrent des difficultés et qui sont dans l'impossibilité de gérer ce déplacement, il est possible de faire appel à M. Jérôme Ganguin (076 306 08 63) le lundi précédant le jour du ramassage. Les objets doivent être déposés à l'extérieur du bâtiment. Un forfait de chf 50.- sera perçu.

Bibliobus :

Il s'arrêtera sur la place de parc de la halle de 18h à 19h30 les vendredis :

- | | |
|--------------|----------------|
| - 13 février | - 14 août |
| - 13 mars | - 11 septembre |
| - 17 avril | - 9 octobre |
| - 15 mai | - 6 novembre |
| - 12 juin | - 4 décembre |

L'abonnement est gratuit pour les enfants jusqu'à 18 ans, les apprentis et les étudiants.

Sortie des aînés :

Une course surprise sera proposée normalement le mercredi 17 juin 2026. Une invitation personnelle suivra.

Fermetures du secrétariat :

- du 9 au 15 février
- du 6 au 12 avril
- du 20 juillet au 16 août
- du 5 au 11 octobre
- du 23 décembre 2026 au 10 janvier 2027



Les rappels utiles

Place de jeux :

Horaire : de 9h à 21h

Veillez respecter l'article 28 du règlement d'utilisation de la place →

Ordures ménagères :

Les ordures ménagères peuvent être déposées dans les conteneurs semi-enterrés de **7h à 20h** (sauf le dimanche et les jours fériés). Merci de respecter ces horaires.

Déchetterie horaire :

Mardi : 9h à 12h et 14h à 18h

Jeudi : 16h à 19h

Samedi : 10h à 12h

En dehors de ces heures, le dimanche et les jours fériés, l'accès à la déchetterie est strictement interdit. **Merci de fermer la porte (avec verrouillage automatique) après votre passage.**

Chiens :

Nous rappelons que les chiens doivent être tenus en laisse dans le village et leurs déjections doivent être ramassées.



30 km/h dans le village :

Merci de respecter la limitation de vitesse dans le village pour la sécurité de tous !

Chevaux :

Nous rappelons à tous les cavaliers que les crottins doivent être évacués de la voie publique.

Recensement des animaux :

Les détenteurs et detentrices d'ovins, de caprins, de volailles, de porcins, de bovins, d'équidés, de camélidés du Nouveau-monde, d'abeilles ou de poissons doivent indiquer leurs effectifs dans le cadre du recensement et des épizooties jusqu'à fin février.

Responsable du recensement pour la commune : Walter Habegger (079 202 88 55)

Collecte de déchets plastiques :

Les plastiques ménagers sont collectés dans notre déchetterie en vue d'une revalorisation grâce au système « BRING PLASTIC BACK ».

Ils sont récoltés uniquement dans les sacs « BRING PLASTIC BACK » prévus à cet effet. Ces sacs sont en vente au secrétariat communal et auprès des différents commerces de la localité.

La place de jeux est conçue pour des enfants jusqu'à 12 ans. Les responsables de la Commune, conseillers communaux et concierge, peuvent renvoyer de la place les enfants qui dérangent les autres utilisateurs ou les voisins.

L'utilisation de la place n'est pas surveillée et les enfants qui s'y trouvent sont sous la responsabilité de leurs parents, respectivement de la personne adulte qui les accompagne.

L'horaire d'utilisation est fixé par le Conseil communal.

Les principales règles se trouvent à l'entrée de la place de jeux.

Les différents jeux seront utilisés d'une manière adéquate.

Les tables, bancs et alentours mis à disposition doivent être laissés propres.

L'introduction de tout véhicule à l'intérieur de l'enceinte est strictement interdite.

Le Conseil communal se réserve le droit de facturer tous dégâts sur les infrastructures ainsi que les alentours.

